

Présents : M. TEXIER, M. CHEVALIER, M. GALLAIS, M. COVELA RODRIGUEZ, M. GUILLOT, M. DECQ, M. GANTHY,

Mme ALBERT, Mme CHENET, Mme RICHAUD, Mme GUIBERTEAU, Mme BEAUBEAU.

Absent : M. ARROYO BISHOP qui a donné pouvoir à M. GANTHY

Secrétaire de séance : Mme BEAUBEAU

Ordre du jour

1) **Adoption du PV du 1^{er} octobre 2015**

➤ **Vote : tous pour**

2) **Tableau de présence au bureau de vote (Elections régionales du 6 et 13 décembre 2015).**

Le tableau des élus présents au bureau de vote des élections régionales du 6 et 13 décembre 2015 est complété en réunion.

3) **Gîtes : Bulletin d'engagement avec « Saintonge Dorée » Office de tourisme du territoire de la CdC**

Salle des fêtes : Location, réparation des serrures, chauffage.

Nous avons été sollicités par la « Saintonge Dorée » pour adhérer à cet organisme. Il nous propose de nous envoyer des clients, de nous faire de la publicité sur leurs supports touristiques (impression et internet) pour un montant de 90.00 € par an pour tous nos gîtes. Inclus dans le coût, un accompagnement, visite et conseils pour que nos gîtes répondent aux critères de qualité et soient aux meilleurs tarifs.

Des compléments de certains tarifs de gîtes sont faits (voir tableau ci-joint).

	1026	1027	1028	1029	Halte jacquaire	Animaux
	Le temps des roses	Le Soleil est bleu	Sieste sous les cerisiers	Proimenade au bord de l'eau		
Week-end	110 €	110 €	130 €	136 €		5 €
2 jours						

➤ **Vote : tous pour**

Après appel à devis, nous avons changé toutes les serrures de la salle des fêtes pour un coût de **1300.00 €** et dorénavant, une seule clef ouvrira toutes les portes de la salle des fêtes. Le tarif du chauffage est de 30.00 € par jour de location et 50.00 € pour un week-end. La période hiver est fixée **du 1^{er} novembre au 1^{er} mai.**

➤ **Vote : tous pour**

4) **Personnel : Journée de congé, cado chèques/prime, organigramme des services.**

Suite au questionnement de certains agents, M. le Maire confirme que les journées supplémentaires de congés allouées puis modifiées au bon vouloir du Maire précédent et avec inégalité suivant les agents ne sont plus d'actualité.

Les congés légaux resteront la règle. Nous rappelons que les salariés peuvent légalement bénéficier de 2 jours de congés supplémentaires dits de « fractionnement » en fonction des dates de prise de congé (en partie hors période estivale).

Une journée de congé exceptionnel par an dite « journée du Maire » est donnée à tous les agents titulaires, à prendre selon leur choix, mais aucun « pont » ne sera institué, évitant ainsi les absences en groupe qui ne facilitent pas la gestion des tâches à exécuter.

M. TEXIER propose d'instituer une prime annuelle, délibérée en commission du personnel, sous forme de « Cado Chèques » (exonération de charges sociales et d'impôts pour le bénéficiaire et limitée en valeur)

Cette prime sera établit selon 4 critères :

- la qualité du travail réalisé, le comportement au travail (vis-à-vis des collègues, des élus et des administrés), l'absentéisme, l'esprit d'initiative.

➤ **Vote : tous pour**

A compter du 01/01/2016, la fiche de poste du salarié est obligatoire, les horaires et l'organigramme de la municipalité doivent y figurer.

5) Nouveau PLU / actes notariés des ventes immobilières / vue aérienne / location saisonnière => révision avec les impôts dans les déclarations.

Comme déjà évoqué, dans le cadre de la mise en conformité des PLU sur l'ensemble de la CdC, les zones d'habitats sont analysées de très près... (Vues aériennes, actes notariés des ventes immobilières, location saisonnière et ventes sur internet avec descriptif détaillé des surfaces et aménagement des immeubles).

Ces données sont prises en compte par la CdC (taxe ordures ménagères, TLE des entreprises, etc.) et transmises au Centre des Impôts. Il a d'ailleurs été évoqué en réunion de CdC que des personnes réalisent des locations saisonnières sur une activité non déclarée, dans des locaux non déclarés ni à la construction ni à l'utilisation.

Monsieur le Maire rappelle que deux personnes de la CdC sont assermentées pour établir des procès-verbaux concernant les affaires d'Urbanisme.

Certaines personnes auront donc la « mauvaise » surprise de voir « sensiblement » augmenter leurs différentes taxes d'Urbanisme au regard de nouvelles situations.

6) Convention avec le syndicat départemental de voirie - Ad 'AP des bâtiments communaux.

Le Syndicat Départemental de Voirie propose des accompagnements techniques et administratifs dans la mise aux normes des ERP et de l'Ad'AP. Monsieur le maire souhaite solliciter cet appui qui certes n'est pas gratuit, mais qui permet d'avoir les bons conseils et les bonnes informations pour les subventions (réalisation du parking des bords de Charente, mise aux normes obligatoires de l'Eglise, de la salle du foot et salles voûtées).

7) Arrêts des bus scolaires

Suite :

- aux événements récents concernant le transport par Bus ;
- à des remarques de parents d'élèves sur la dangerosité de l'arrêt des cars de la place de la Charente ;
- à l'inspection des arrêts de Bus sur la commune de Taillebourg du lundi 09 Novembre en présence d'Alain BOUVET des Infrastructures Départementales, de Bernard MORMICHE (société KEOLIS - bus scolaires), du maire, du 1^{er} et 3^{ème} adjoints.

Considérant sur place que la position géographique de l'arrêt de Bus de la Place de la Charente (virages, chemin de fer, trottoirs inadaptés) ne peut convenir à la sécurité vis-à-vis de la circulation, du stationnement et de la montée des élèves dans le bus, il est envisagé de supprimer définitivement cet arrêt de bus. Il sera remplacé par un arrêt au niveau du bas du lotissement de la Touche. Il en est de même pour l'arrêt dans le sens Taillebourg- Saint-Savinien qui ne se fera plus sur le carrefour de la route des Maçons mais au niveau du container à verre en face de la sortie du lotissement de la Touche. Ce site qui vient de recevoir l'éclairage public, bientôt équipé d'un radar pédagogique, sera donc aménagé pour le parking des bus. Les arrêts de bus sur Taillebourg sont donc maintenus à 3 endroits (Place du Marché, place de la Gare et la Touche.

Monsieur MORMICHE rappelle que les lignes de bus sont accessibles à tout public. Nous tenons à disposition, en mairie, les horaires des différentes lignes.

8) Classement des chemins de la commune - délibération avant le 31 décembre

M. TEXIER indique qu'il faut mettre à jour ce document car les données ne semblent pas bonnes et sont à compléter.

9) Travaux du SDEER et ERDF

Les travaux d'éclairage public prévu pour cette année sont terminés. Les guirlandes de Noël seront posées le 1^{er} décembre dont deux guirlandes en plus à l'entrée et sortie du Pont Boyard ainsi que l'éclairage de notre Tour.

10) Travaux de voirie

Des travaux ont été réalisés :

- A Romefort (la buse en béton, écrasée depuis des années sous un chemin, est remplacée par une buse d'acier). Le coût de ces travaux est pris en charge pour moitié par la commune de ST VAIZE.
- Des Renaudins à la Chaussée : curage des fossés sur 1 km 300, la voirie est assainie (les fossés recréés et les buses révisées).
- Zone de vidange des camping-cars : des caniveaux ont été réalisés pour l'évacuation des eaux.
- M. le Maire nous informe qu'il a fait un courrier avec menace de dépôt de plainte pour un chemin communal qui a été dégradé par une entreprise suite à débardage de bois.

11) Intervention de madame GANTHY (directrice des écoles retraitée, en charge de la sécurité à l'inspection académique), de la Gendarmerie (permis piéton) et de la municipalité auprès des scolaires à l'occasion de la mise en place du sens interdit « allée du Château »

Cette intervention a été faite en concertation avec les enseignantes qui ont proposé de la faire dans la salle des fêtes.

La sécurité aux abords de l'école de Taillebourg (texte de madame GANTHY)

Une situation particulière :

L'école se trouve située dans un espace clos, le parc du Château, desservie par une allée.

Cette allée est rendue aux piétons, exceptions faites des riverains et utilisateurs professionnels du site.

Deux raisons à ce changement :

1/ La prise en compte de la sécurité aux abords de l'école :

- *Les parents souhaitent une sécurité optimale pour leurs enfants, ce qui est bien naturel, mais par là même, en oublie la sécurité collective.*

La sécurité n'existe pas sur un parking et encore moins sur un parking d'école. C'est un lieu de partage piétons et véhicules mais où l'égalité n'est pas de mise. Un enfant de 8 ans disparaît derrière monospaces et véhicules 4x4. Sa vue et sa concentration ne sont pas celles d'un adulte. En témoignent les rapports d'accidentologie concernant les enfants de 8 ans en tant que piéton.

- *La sécurité, ça s'apprend en tant que passager, piéton et cycliste à l'école mais aussi en famille par l'exemple et la discussion. Le permis piéton, à destination des élèves de CE2, sera animé en collaboration avec l'enseignante, par les gendarmes, cette année.*

Aussi, la sécurité la plus efficace aux abords des écoles, c'est être piéton, marcher est utile pour la santé et la concentration et permet l'échange entre copains et avec les parents.

2/ La sécurité par rapport à un lieu historique :

- *L'emplacement particulier de l'école dans la cour du château nécessite de passer sur un « pont dormant » (contraire d'un « pont levé »). Celui-ci date du début XVIIIème. Ce pont fait état d'une usure avancée, due aux poids répétés (diligences, charrettes et cavaliers ont laissé la place aux camions, tracteurs et voitures), d'où fissures et infiltrations. Des travaux importants vont être engagés en 2016 et par conséquent la circulation sera rendue complètement impossible aux véhicules.*

Les nouvelles bonnes habitudes, c'est de laisser la voiture au plus loin de l'école et d'accepter de perdre quelques minutes pour gagner en bien-être.

12) Convention/Délibération avec l'Etablissement Public Foncier Régional.

Ce projet de convention est voté en séance. Elle a pour but de créer un partenariat avec l'EPF pour permettre l'acquisition de biens fonciers et de créer des projets sur cinq ans dans le but de réhabiliter les immeubles insalubres qui sont mis en vente par les particuliers (notamment mise en péril). Cette action est en complète adéquation avec les orientations du nouveau PLU

- **Vote : tous pour**

Délibération permettant la délégation de préemption à l'EPF.

- **Vote : tous pour**

13) CYCLAD (ex SMICTOM)/Mise en place de bacs collectifs/ choix d'un village test ou deux

Une réunion a eu lieu avec CYCLAD qui souhaite mettre des containers partout où cela sera possible (un container pour 7 familles). Le nouveau prestataire semble vouloir utiliser de plus gros camions. L'implantation de ces bacs dans le bourg semble difficile à réaliser. Monsieur TEXIER est partagé sur la pertinence de cette opération :

Le côté positif : éviter les désordres des chiens errants et la possibilité de déposer le jour et l'heure de son choix.

Le côté négatif : la crainte de dépôts « sauvages » sur les sites de ramassage des containers.

Monsieur TEXIER propose de faire un test. Il est choisi de faire un test à Romefort et aux Maçons.

Il faudra mettre en place les plates-formes de stockage.

- **Vote : 12 pour 1 contre**

CYCLAD propose de nous recevoir à l'usine de tri sélectif de SALLES SUR MER

14) Trame verte et bleue (Plantation du verger)

Le 4 décembre 2015, en matinée, une intervention de Prom'Haies sera faite auprès des scolaires. La plantation des arbres se fera le 4 décembre 2015 après-midi à partir de 13 h 45.

15) Nautic Club

Monsieur le Maire informe qu'un récent audit sur nos assurances des bâtiments communaux, a mis en évidence une dépense annuelle de $245.90+64.15 = 310.05$ € concernant deux bâtiments dont le Nautic Club de Taillebourg est l'unique utilisateur et bénéficiaire. Il a le projet d'écrire à Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale de la Charente-Maritime comme le prévoit la convention en cas de litige.

Extraits :

« Considérant la convention entre la Commune de Taillebourg et le Nautic Club de Taillebourg en date du 12 Juillet 1984, nous avons été quelque peu surpris par cette « charge » communale sachant que ce club est déjà bénéficiaire d'une subvention annuelle de 160 €.

Sauf erreur de classement dans ses archives, la Municipalité ne retrouve aucun avenant à cette convention conclue pour une durée de 15 années (article 3 : « La présente convention est conclue et acceptée pour une durée de 15 années... »).

Cette convention (annexe 01) mentionne :

article 9 : contentieux

« En cas de litige, l'association sportive et la commune s'engageront à rechercher une solution amiable avec le Directeur Départemental de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs et le Président de la Ligue de Ski Nautique..... »

C'est dans le cadre de cette convention et de la réponse par mail du président du Nautic Club à notre courrier en date du 09 Novembre 2015 (annexe 02) que nous nous permettons de vous demander de provoquer une réunion avec les parties concernées. En effet, monsieur le Président du Nautic Club n'a pas la même approche des textes et il ne semble pas être en possession de la dite convention dont il est pourtant le signataire. Il existe donc pour nous des précisions à apporter et des certitudes à établir concernant :

- *les véritables propriétaires des lieux ;*
- *les ayants-droit pour l'utilisation des locaux ;*
- *les responsables des mises en conformité et de sécurité des lieux (Ad'AP, etc.) ;*

Considérant que la commune de Taillebourg est soumise à un bail emphytéotique de 50 ans sur une parcelle appartenant à la commune de Port-d'envaux (annexe 03) et que la convention mentionne que :

- 1) à l'article 6 : «le Club s'engage à souscrire par les utilisateurs toutes assurances nécessaires pour couvrir les risques d'incendie, dégâts des eaux, responsabilité civile, etc... liés à la gestion et à l'exploitation des installations existantes ou à créer..... »*
- 2) à l'article 10 : « Le terrain et les équipements sont mis à la disposition du club moyennant un droit : de location égal à 100 F par an et non révisable. »*
- 3) à l'article 4 : « a) en fin de convention, soit à l'expiration de sa durée normale, soit en cas de résiliation anticipée, les aménagements effectués sous l'emprise municipale resteront ou deviendront propriété de la commune de Taillebourg,..... ».*
à l'article 16 : «l'association s'engage à respecter et à réaliser les conditions de gestion et d'entretien fixées par la circulaire du Ministère de la Jeunesse et des Sports..... »

Madame ALBERT, Monsieur GANTHY, Monsieur CHEVALIER interviennent en faveur d'une conciliation directe avec cette association qui apporte de la vie aux abords de la Charente et à la Commune. C'est le seul endroit sur la Charente où l'on peut faire du ski nautique.

M. TEXIER précise qu'il n'a rien contre les activités de cette association, mais rappelle que les subventions et avantages alloués à cette association sont disproportionnés avec celles attribuées aux autres associations de la Commune.

- 1) au regard des efforts financiers demandés aux collectivités par les services de l'Etat, il existe actuellement une incohérence entre la dépense engagée par la municipalité et le « retour sur investissement » :
 - une petite minorité d'habitants de la Communauté de Commune profite des activités durant la courte saison (vu dans le bilan moral du Nautic Club) ;
 - la municipalité de Taillebourg est la seule commune de la Communauté de Commune à subventionner cette association (vu dans le bilan moral du Nautic Club) ;

- aucun Taillebourgeois ne profite des installations (bâtiment-salle de réunion) hors cette courte saison.
- 2) si la municipalité doit s'engager dans des dépenses concernant des équipements sportifs, elles souhaitent le faire en toute autonomie, pour ses administrés et pour le plus grand nombre.
- 3) Une ancienne équipe municipale a déjà largement contribué au fonctionnement de cette association avec sa large participation à l'achat d'un bateau

Monsieur le Maire met au vote l'envoi de ce courrier au médiateur (Monsieur le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale) pour déterminer :

- les véritables propriétaires des lieux ;
- les ayants-droit pour l'utilisation des locaux ;
- les responsables des mises en conformité et de sécurité des lieux (Ad'AP, etc.)

Vote par email (lettre remaniée avec observations d'élus) : **7 Pour** **3 Abstentions** **2 Contre**

16) Ligne SNCF La Rochelle-Bordeaux/Réunion du comité de Pilotage à Jonzac

Monsieur le Maire a participé à une réunion du comité de Pilotage de la Ligne SNCF La Rochelle-Bordeaux à Jonzac le 05 Novembre. Il a profité de cette réunion pour faire présenter un dossier aux directeurs régionaux de la SNCF concernant les infrastructures SNCF à l'abandon sur la commune de Taillebourg (dont le garage dans les broussailles en face du terrain de boules). Les responsables lui ont promis d'intervenir.

17) Visite de l'Association Départementale des Chemins de St Jacques de Compostelle

Dimanche 15 Novembre, 25 membres de l'association des Chemins de St Jacques de Compostelle vont venir visiter notre « Halte Jacquère » et visiter le château sous la conduite bénévole de Christine TEXIER. Ils déjeuneront au « Café de la Gare ».

18) Sapin de Noël

Les illuminations de Noël seront posées le 1er décembre. Ces illuminations ont été remises en état ; quelques-unes ont été achetées pour mettre à la salle des fêtes et à la mairie.

Un grand sapin sera installé devant la salle des fêtes. Mme GUIBERTEAU va se charger de la décoration et M. CHEVALIER va l'acheter.

19) Indemnités du percepteur

Cette indemnité sera de 442.82 €

➤ **Vote : 9 pour 4 abstentions**

20) ADMR

Mme BEAUBEAU qui a participé à des réunions sur le devenir de cette association, nous en fait le résumé. Le 18 septembre 2015, M. GODINEAU en tant que Maire et conseiller Départemental a réuni les membres démissionnaires de l'ADMR, les Maires (ou leur représentant) de l'ancien canton du pays Savinois. La situation de cette association est critique, des problèmes de gestion financière et de personnel ainsi qu'un nombre de membres du Conseil d'Administration trop réduit. Il faut repartir avec un Conseil d'Administration plus important et sur de nouvelles bases. Tous les Maires présents souhaitent conserver cette association très utile dans les communes. De ce fait, un Conseil d'Administration est reconstitué. Tous les élus deviennent membres, avec plus ou moins d'implication. Ce Conseil d'Administration est un mélange égal d'élus et de membres bénévoles. M. DENER accepte d'être le Président. Mme GUIBERT (Taillebourgeoise) est la nouvelle secrétaire. Ce Conseil se compose de 19 membres. La prochaine réunion sera le 26 novembre 2015 à 20 h 00.

21) Questions diverses

- M. TEXIER nous indique qu'une maison de la SEMIS est détériorée. Il va s'occuper de ce dossier.
- M. le Maire nous avise qu'une personne recherche un local commercial sur la commune.
- M. GANTHY a reçu un jeune élève du Lycée Agricole de MELLE qui envisage de faire un stage dans notre commune dans le cadre de la Trame verte et bleue.
- Mme GUIBERTEAU demande si les ralentisseurs qui devraient être mis dans la rue Aliénor d'Aquitaine sont prévus pour 2015. M. TEXIER indique que cela n'est pas prévu au budget 2015 que l'on a tous voté.
- M. DECQ nous indique que la Gendarmerie a encore fait des contrôles de vitesse sur le Pont Boyard
- M. TEXIER indique que le radar préventif qui sera installé près du lotissement de la Touche enregistrera les données dont celles de la vitesse.

- Mme BEAUBEAU fait part que le 5 décembre en matinée, elle recevra, avec M.COVELA RODRIGUEZ, les bénéficiaires de la Banque Alimentaire pour un éventuel renouvellement. Si des personnes pensent pouvoir en bénéficier, elles doivent téléphoner à la Mairie pour prendre rendez-vous.
- Tous les conseillers remercient les enfants et les institutrices pour leur participation à la cérémonie du 11 novembre.
- Le prochain conseil municipal sera le 10 décembre 2015 à 20 h 30.

Fin de réunion 1h20.